

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1558

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	286 860 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	286 860 000
<b>SOLDE</b>	-286 860 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'état critique des finances publiques requiert des économies généralisées, auxquelles tous doivent participer, y compris les demandeurs d'asile.

L'amendement vise en conséquence à minorer de 5 % le budget alloué à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et de 30 % les crédits d'hébergement, ces derniers étant en hausse de 42 % par rapport à la LFI 2025, pour une économie totale de 286,86 M€.

Ainsi, le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 286 860 000 d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 « Immigration et asile ».